Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1925)

Heft: 201

Artikel: L'initiative Rothenberger

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-688882

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'INITIATIVE ROTHENBERGER.

Bon gré mal gré orateurs, journalistes et électeurs devront, au cours des semaines prochaines, prononcer, écrire, écouter, lire, discours et articles sur l'initiative Rothenberger. Et le peuple jugera, le 24 mai, le nouveau texte constitutionnel qui lui est soumis.

Avant d'engager la campagne sur cet objet, qui touche à la fois aux domaines économique, social, financier et politique, il importe de connaître avec quelque précision le texte même de l'initiative. Il en fut question, déjà, fort souvent au cours de ces dernières années; mais, en dépit de l'adage *verba volant, scripta manent,* les écrits des journalistes s'envolent et sont oubliés aussitôt qu'une nouvelle "actualité" se trouve placée sur le devant de la scène. Il n'est donc pas superflu de rafraîchir des souvenirs qui datent de cinq ans déjà.

C'est, en effet, le 23 mars 1920 que le Conseil fédéral fit rapport aux Chambres sur la présentation d'une "initiative populaire pour l'assurance invalidité, vieillesse et survivants," appuyée par 78,990 signatures valables. En voici la teneur:

La Constitution fédérale est complétée par l'art. 34 quater suivant:

La Confédération introduira, par voie législative, l'assurance en cas d'invalidité, l'assurance en cas de vieillesse et l'assurance des survivants.

Elle peut déclarer ces assurances obligatoires en général ou pour certaines catégories déterminées de citoyens.

Ces assurances seront appliquées avec le concours des cantons, auquel peut s'ajouter celui des caisses d'assurance publiques et privées.

En vue de l'accomplissement de cette tâche, la Confédération crée un fonds. Il sera attribué à ce fonds, comme premier versement, un montant de 250 millions de francs, qui sera prélevé sur le produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre dès que le présent article constitutionnel aura été adopté. La lettre A, chiffre 2, de l'arrêté fédéral du 14 février 1919 est modifiée dans ce sens.

Analysons brièvement ce texte. Etablir l'assurance invalidité, vieillesse et survivants, c'est en principe fort bien. C'est un excellent but social vers lequel la Suisse doit tendre. Elle y parviendra certainement un jour. Encore convient-il d'examiner si l'on ne risque pas de gâcher toute l'entreprise en l'étendant, dès son début, d'une façon démesurée: Qui trop embrasse mal étreint. On a pu se rendre compte, lors de la dernière session des Chambres, combien il serait difficile, dans les circonstances actuelles, d'établir immédiatement ne fût-ce que l'assurance-vieillesse: il faudrait un sacrifice financier considérable pour obtenir un résultat dérisoire. A plus forte raison se heurterait-on à des difficultés sérieuses si l'on voulait établir tout à la fois l'assurance invalidité, l'assurance vieillesse et l'assurance survivants. Ce serait aller au-devant d'un échec complet.

Pour ce seul motif, l'initiative Rothenberger devrait déjà être écartée. Mais il en existe d'autres encore. Comme nous l'avons récemment souligné, une assurance obligatoire ne peut être considérée comme admissible, pour des libéraux, qu'à la condition expresse que le libre choix de l'assureur soit garanti, par le texte constitutionnel, aux futurs assurés. Or ce n'est pas le cas dans l'initiative soumise au peuple le 24 mai. Et c'est un deuxième motif de voter non.

En voici un troisième. Avec raison, le Conseil fédéral estime qu'aucune assurance nouvelle ne peut être édictée sans une justification financière complète: sinon l'on va au-devant d'un inconnu fort dangereux. Or l'initiative Rothenberger se borne à prévoir "un premier versement de 250 millions." C'est tout à fait insuffisant. Si le peuple—et c'est fort possible—refuse les versements suivants, on aboutira à une impasse: on aura fait des frais énormes pour une triple institution qui ne pourra survivre. Et, si les électeurs acquiescent à de nouveaux versements de nombreux millions, où les prendra-t-on? La base financière du projet est, on le voit, très chancelante. Et c'est un troisième motif de voter non.

Le quatrième n'est pas moins péremptoire. Les premiers 250 millions seraient prélevés, à teneur de l'initiative, sur "le produit de l'impôt sur les bénéfices de guerre." Or le peuple a déjà disposé du produit de cet impôt: il l'a affecté à l'amortissement de la dette de mobilisation. Le 4 mai 1919, sur la promesse formelle qu'il aurait une durée limitée, le nouvel impôt de guerre extraordinaire a été adopté par le corps électoral avec la clause suivante (A, chiffre 2):

Cet impôt sera perçu par périodes de quatre ans et renouvelé jusqu'à ce que le rendement revenant à la Confédération, augmenté des rendements du premier impôt de guerre et de l'impôt sur les bénéfices de guerre ait couvert le capital dépensé pour la mobilisation des troupes.

Si l'on distrait, de l'amortissement de la dette de guerre, 250 millions (sans compter ceux qui les suivront) pour l'assurance, on prolonge d'autant la perception de l'impôt de guerre fédéral, que, petit à petit, l'on rend permanent.

Adopter l'initiative Rothenberger, ce serait donc prolonger de façon indéfinie l'existence de l'impôt direct fédéral.

C'est un quatrième motif, déterminant, de voter non le 24 mai. (*Journal de Genève.*)

Voici ce que nous extrayons d'autre part d'un article paru dans la *National-Zeitung* et dû à la plume d'un partisan de l'initiative, Monsieur le Conseiller des Etats V. E. Scherer de Bâle:—

Après avoir fait remarquer que tandis que l'acceptation de l'initiative Rothenberger fut recommandée à la Journée du Parti radical-démocratique suisse du 24 mai 1919 à Olten, la Direction de ce parti en recommande maintenant le rejet, Monsieur Scherer explique que l'initiative doit former la base constitutionnelle pour une assurance-vieillesse, survivants et invalidité à laquelle il serait attribué 250 millions de francs de l'impôt fédéral de guerre. La formation de ce fonds de 250 millions pris des gros revenus et des grosses fortunes donne à l'initiative sa marque de fabrique. Utilisation de la richesse pour la grande oeuvre sociale! C'est là, de l'avis de Monsieur Scherer, une pensée foncièrement suisse, la réalisation du principe de solidarité entre tous les citoyens. C'est le devoir de la communauté toute entière de pourvoir à la vieillesse de ceux de ses membres qui ne peuvent pas devenir riches. Une tâche du reste bien respectable pour ceux qui possèdent plus que le nécessaire pour subvenir à leurs propres besoins, d'initier cette assistance des vieillards et survivants! Que signifient les mots Egalité sociale si celle-ci ne peut pas même soutenir l'idée de l'emploi de la richesse pour l'assurance-vieillesse et survivants?

Quant à la déclaration d'un des membres du Conseil Fédéral que ce serait un malheur national si l'initiative était votée, Monsieur Scherer estime que le Gouvernement a eu tort d'attendre si longtemps avant de soumettre l'initiative au vote populaire. Il est convaincu que le peuple désire l'oeuvre sociale de l'assurance-vieillesse et survivants et se demande seulement ce qu'on lui offre à la place de l'initiative Rothenberger. Le Conseiller des Etats bâlois n'a guère confiance dans le fait que le Conseil National a voté un nouvel article à la constitution suivant lequel il devra être créé une assurance-vieillesse et survivants. Le Conseil National a renoncé à l'utilisation de l'impôt extraordinaire de guerre pour la création du fonds nécessaire, réservant par contre à ce dernier les droits sur le tabac à partir de l'an prochain. Monsieur Scherer craint que la décision du Conseil National reste lettre morte encore pendant plusieurs années ou même indéfiniment si, par exemple, pour une raison ou pour une autre le nouvel article constitutionnel revient au Conseil National pour discussion, un message ultérieur du Conseil Fédéral pouvant défaire tout ce qui a été fait. En votant l'initiative, le peuple établit les bases constitutionnelles et financières pour l'organisation de l'assurance-vieillesse et survivants et, ajoute M. Scherer, lorsque l'oeuvre sera complète, la Suisse aura élevé un beau monument à la cause de la mutualité.

CITY SWISS CLUB.

Assemblée mensuelle du 5 mai 1925.

Précédé du dîner habituel, l'assemblée mensuelle, chez Gatti, réunit une trentaine de personnes sous la présidence de notre éminent compatriote, Mr. le Prof. Col. Eug. Borel.

Les toasts traditionnels au Roi et à la Patrie ayant été portés, le président, après avoir souhaite la bienvenue aux invités, remercie les membres de sa réélection lors de la dernière assemblée et les assure de son dévouement. Il rend témoignage aux services rendus par ses collaborateurs au Comité et exprime son regret de ne pouvoir donner au Club tout le temps qu'il voudrait, vu ses occupations importantes et la durée incertaine de son séjour à Londres.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé. Le président souhaite la bienvenue au nouveau membre, Mr. Gut, ce dernier répondant brièvement.

Il n'y a pas d'admissions: une demande de démission est renvoyée à la prochaine séance.

Le vice-président communique une lettre de Mr. Senn déclarant de ne pouvoir continuer à servir au Comité des fêtes. Sur la proposition de Mr. Baume, secondée par Mr. Boehringer, il est decidé à l'unanimité que le Comité du C.S.C. prendra charge, à l'avenir, des fonctions du Comité des fêtes, ce dernier étant supprimé.

Le président donne lecture d'une lettre de la Swiss Gymnastic Society, demandant de l'assistance financière afin d'entrainer une équipe et la faire participer à la fête de gymnastique fédérale qui aura lieu à Genève en juillet. MM. Boehringer et Barbezat ayant parlé en faveur de cet appel, il est voté, sur la proposition du président, secondée par Mr. Boehringer, une contribution, de la part du C.S.C., de £5 5s.

Un appel de la Schweizerkirche pour des fonds en aide des sinistrés de Süs et Bosco fait l'objet d'une discussion à laquelle prennent part MM. Baume, Boehringer, Despond et Barbezat. Il est decidé qu'au lieu d'un don isolé du C.S.C., le président s'entendra avec le Ministre, Monsieur Paravicini, en vue d'une action collective à prendre par toutes les Sociétés suisses de Londres.

Mr. Boehringer, sur la demande du président, présente son rapport sur la Journée des Suisses à l'Etranger de la foire de Bâle à laquelle il a assisté comme un des délégués du C.S.C. Tout en exprimant son admiration pour le magnifique Concert patriotique qui terminait la journée, il regrette le peu de cas qui a été fait des délégués venant de Londres et déplore le manque d'organisation, dont souffrait l'entreprise.

Le président fait remarquer qu'une certaine confusion est assez naturelle vu qu'on en est encore aux tâtonnements et que le mieux serait que le Comité du C.S.C. soit chargé de faire des représentations aux organisateurs afin que les erreurs qui ont produit cette mauvaise impression, ne se répètent pas l'année prochaine.

Mr. Boehringer ajoute que la Journée des Suisses à l'Etranger est une création de la N.S.H. et qu'il serait désirable que cette dernière collabore avec les autres Sociétés Suisses de notre Colonie dans le but d'assurer, à l'avenir, le succès de cette "journée."

Mr. Geilinger mentionne un rapport de la Ligue Suisse pour la Protection de la Nature et rappelle la célébration du 1er Août.

Mr. Barbezat attire l'attention des membres aux Swiss Sports du 23 mai et les prie d'y venir aussi nombreux que possible.

Le président ayant donné rendez-vous aux membres du C.S.C. à la prochaine réunion, le 9 juin, au Brent Bridge Hotel, Hendon, à laquelle les dames sont invitées, la séance est levée à 9h. 50.

J. S.

TENNIS.

Swiss Victory in London Parks Final.

In accordance with expectations, E. Flury (Highbury Fields) beat Mattocks (Ashburton-Croydon) last Saturday at the British Legion, Upper Clapton Road, in the Final of the London Parks Winter Tournament. The match afforded, however, one surprise, inasmuch as Mattocks took the first set at 6—3. This temporary set-back was all a question of temperament, and in this set Flury was not himself at all. It is true that he it was who kept Mattocks on the move, but he was erratic, and somehow the points would not come to him when they were wanted. On the other hand, it must be admitted that Mattocks, who moves with great speed, gave in this set a really brilliant display. He beat Flury time after time by lobs, knowing that Flury would lose the point by badly misjudging his smashes. In the second set Mattocks felt, no doubt, the effects of the great effort made in the first, but in spite of that he gave Flury a good game. One soon discovered, however, the change that had taken place in Flury. His nerves had steadied down, and he had regained his self-confidence. Although Mattock's service is much sharper, Flury drives hard and steadily, keeping on the attack and making no mistakes. The third set saw Mattocks making a renewed effort to control the game, but although he managed to take two games, Flury was now the master of the situation. The 8th game of the third set witnessed some wonderful play and rallies, much to the delight of the spectators, who do not fail to give expression to their admiration by repeated applause. In the fourth set we saw the real Flury with his well-balanced game and perfect ball control. He did not appear to tire at all; if anything, one had the impression that he drove harder than during the previous sets. Mattocks still tried his occasional lobs to bring his opponent back to the base line, and so obtain relief from the constant pressure under which he was kept by Flury's driving.

The end came with a 3—6, 6—1, 6—2, 6—1 for Flury. The score does not perhaps give a true picture of the contest; it may convey the impression of a one-sided contest, which it never was. Mattocks, who has an excellent service, is extremely quick on the ball, did full justice to himself and, we may add, is above all a very fine sportsman.

As to Flury—well, although at first he allowed his temperament to take control, the loss of the first set coming somewhat as a surprise to the English friends who have known his game now for over a year, he is and remains a very fine player. We shall, no doubt, hear more of him this summer, and we shall not fail to keep our readers informed in good time of any future important contest in which our compatriot may be engaged. Meanwhile we congratulate Mr. Flury on his splendid victory, and wish him further success.

NOUVELLE SOCIETE HELVETIQUE.

GROUPE LONDONIEN.

The April Council Meeting of the London Group of the N.S.H. took place at the Secretariat, as usual, on Wednesday, the 15th April.

The item of greatest interest was the correspondence between our Group and Switzerland with regard to an article, written by Monsieur Grellet in the *Gazette de Lausanne* in March. As mentioned in our last report, the Councillors considered we should write to our Central President in order to find out what truth, if any, there was in Monsieur Grellet's remarks to the effect that the St. Gall Group has been instrumental in calling together a meeting in connection with the initiative Rothenberger. The letters received from Switzerland have cleared up the whole matter quite as satisfactorily as we thought they would. The meeting in question was a *public* one, convened